



Bourg-en-Bresse, le 1^{er} septembre 2023

La préfète

à

Destinataires *in fine*

Objet : Posture Vigipirate « rentrée et automne 2023 » - niveau « sécurité renforcée - risque attentat »

Pièce jointe : Logo « sécurité renforcée - risque attentat » à diffuser largement

La Première ministre a décidé de maintenir l'ensemble du territoire au niveau « sécurité renforcée – risque attentat ». Ce niveau d'alerte atteste d'un niveau de menace durablement élevé sur l'ensemble du territoire. Depuis 2012, la France a subi 23 attaques terroristes abouties, causant 271 morts et des centaines de blessés. Durant la même période, 72 attentats déjoués et 21 projets échoués ont été comptabilisés. Si elle a pu être contenue depuis le début 2021, avec huit attaques déjouées et deux attentats aboutis, la menace sur le territoire national se maintient à un niveau élevé qu'elle soit de type jihadiste (endogène, projetée et exogène) ou liée aux extrémismes violents.

De plus, en raison des tensions internationales actuelles et des prochains événements internationaux (coupe du monde de rugby, JO de Paris), des attaques informatiques sont observées et nécessitent une forte vigilance de l'ensemble des entités publiques et privées.

La déclinaison « rentrée et automne 2023 » de cette nouvelle posture, immédiatement applicable, met désormais l'accent sur :

- la sécurité des sites en lien avec la coupe du monde de rugby qui se déroulera du 8 septembre au 28 octobre 2023 : lieux de retransmission, fan-zones etc. (cf le guide de sécurisation des événements rassemblant du public : <https://www.ain.gouv.fr/index.php/Actions-de-l-Etat/Securite/Protection-civile/Grands-rassemblements-et-Vigipirate/Organisation-d-evenements-rassemblant-du-public>) ;
- la sécurité des lieux de rassemblements culturels, culturels ou festifs ;
- la sécurité des sites touristiques et des transports publics de personnes ;
- la sécurité des bâtiments publics avec une attention particulière sur les établissements scolaires, d'enseignement et de recherche en cette période de rentrée scolaire (vérification avant ouverture, application des consignes anti-intrusion, vérification de la mise à jours des PPMS et notamment des protocoles d'alerte et des annuaires d'urgence etc., <https://www.education.gouv.fr/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere-de-l-education-9950>) ;
- la sécurité numérique avec
 - la bonne mise en place des mesures d'hygiène informatique présentées dans le « guide d'hygiène informatique de l'ANSSI » (<https://www.ssi.gouv.fr/particulier/bonnes-pratiques/>)
 - le signalement le plus rapidement possible de toute tentative d'approche, d'attaque ou de déstabilisation d'un système d'information en choisissant l'acteur gouvernemental de la sécurité du numérique pouvant vous aider sur <https://www.ssi.gouv.fr/en-cas-d-incident/>

Afin d'informer nos concitoyens de l'activation du niveau « sécurité renforcée - risque attentat » je vous demande de diffuser le logo et les fiches pratiques placées en pièces jointes à cette posture. Vous pouvez retrouver toutes les mesures et les documents utiles sur le site internet des services de l'État dans l'Ain <https://www.ain.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite/Protection-civile/Grands-rassemblements-et-Vigipirate/Vigipirate-niveau-vigilance-renforcee-risque-attentat-et-sa-declinaison-dans-l-Ain> et en scannant le QR code présent en bas de page.

Aussi, je vous invite à consulter la plateforme en ligne www.vigipirate.gouv.fr afin de prendre connaissance de l'actualité et des évolutions relatives au dispositif Vigipirate.

En cas d'attaque ou d'évolution significative de la menace terroriste au niveau national ou local, cette posture Vigipirate est susceptible de faire l'objet d'une adaptation, en urgence.



La préfète,
Signé : Chantal MAUCHET

DESTINATAIRES :

- Mesdames et Messieurs les sous-préfets d'arrondissements
- Monsieur le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Ain
- Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique
- Monsieur le directeur interdépartemental de la police aux frontières
- Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours
- Monsieur le chef de la division de l'Ain, direction régionale des douanes et des droits indirects
- Madame la directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)
- Monsieur le directeur de la direction départementale des territoires
- Monsieur le directeur de la direction départementale de la protection des populations
- Monsieur le directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation
- Monsieur le président du conseil départemental
- Mesdames et Messieurs les maires de l'Ain
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics de coopération intercommunale
- Messieurs les représentants des autorités culturelles de l'Ain

POUR INFORMATION :

- Madame la directrice de la délégation départementale de l'Ain de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
- Monsieur le directeur de l'unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Madame la directrice des services départementaux de l'Éducation nationale